

A.G. DES ARBITRES



Samedi 04/09/2021 à TOURNON SUR RHONE
Samedi 11/09/2021 à CHARMES SUR RHONE





#RETOUR
AU FOOT



ORDRE DU JOUR

Allocutions (municipalité, club, district...)

Intervention de Nicolas BRUNEL - Président de la CDA

Intervention technique de Roland VIALLET - CTDA

Parole aux arbitres (point technique **UNIQUEMENT**)

Emargement (en fin d'assemblée générale)

BON VENT A

Kamal EL HARRANE (District de Provence)

Kévin SALARD (District de Provence)

BIENVENUE A

Nadir BARHDADI (District de la Manche)

Yoann BOINON (District Grand Vaucluse)

Oussama DJAID (District de Provence)

Kamel KHALDI (reprise d'activité)

Mustapha ELAKHMARI (reprise d'activité)

Emre ORHAN (reprise d'activité)

Soilihi SOUMAILA (District de l'Aveyron)

COUP DE SIFFLET D'HONNEUR A

Isabelle MARMEY (U.S. DU VAL D'AY) : Saison 2019/2020

Cédric GRANGE (R.C. TOURNON TAIN) : Saison 2019/2020

Bruno VIALATTE (O. ST MONTAN) : Saison 2019/2020

Patrice DA SILVA (FOOTBALL EN MONT PILAT)

Francis VIALATTE (F.C. RHONE VALLEES)

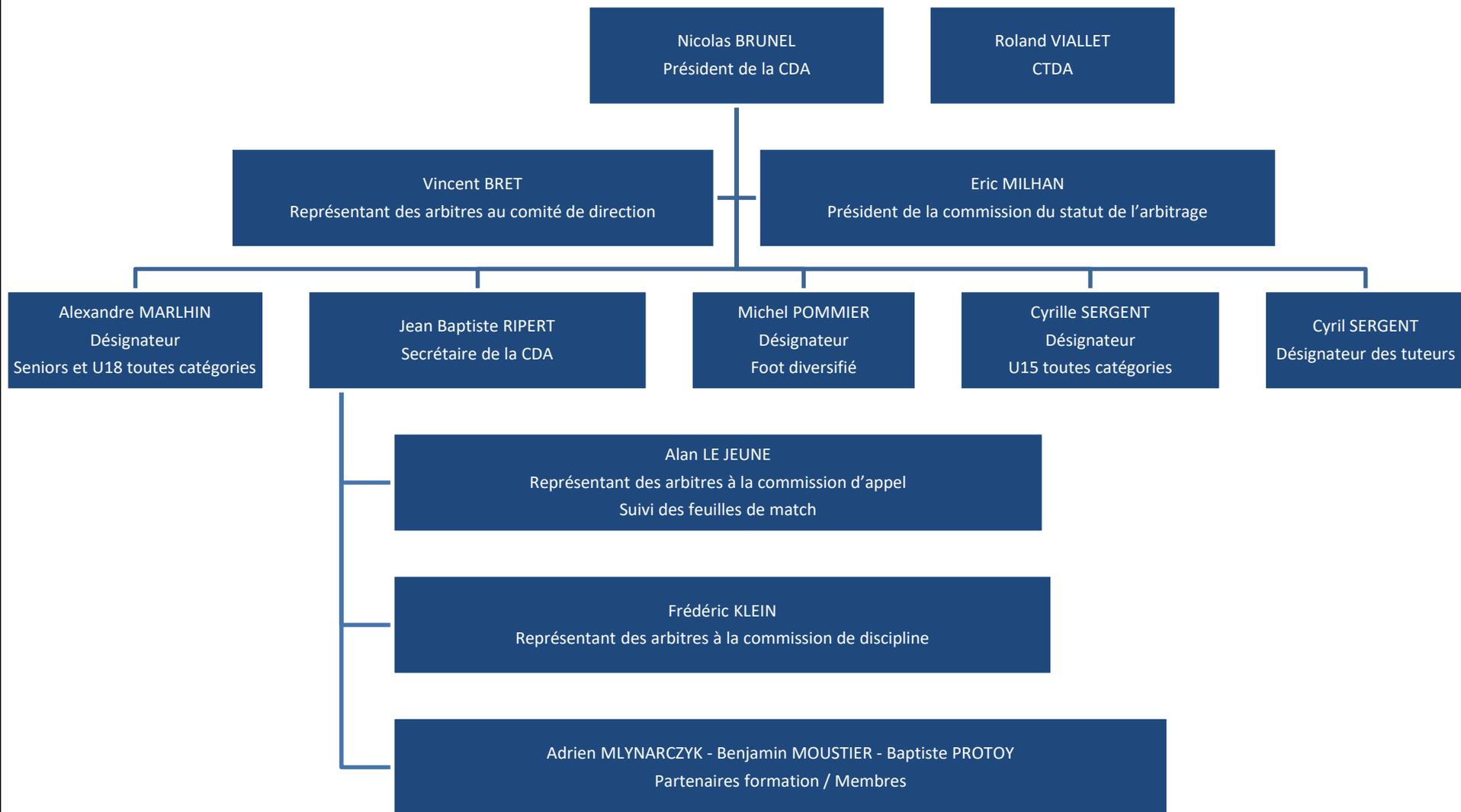
Sébastien DOGAN (F.C. CHABEUIL)

Loïc FAY (F.C. HERMITAGE)

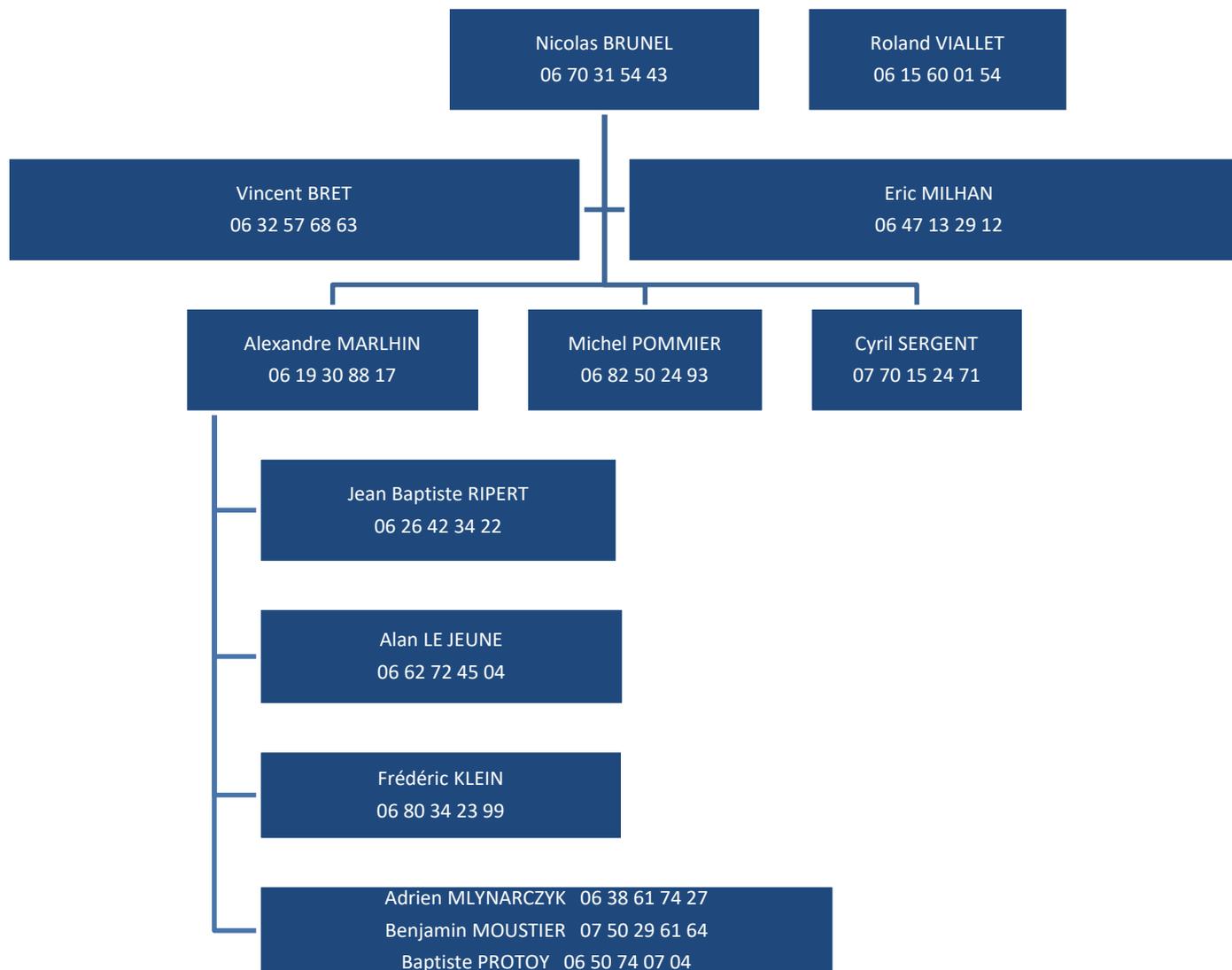
Thierry NOEL (F.C. CLERIEUX/ST BARDOUX)

infos

COMPOSITION DE LA CDA



COORDONNEES MEMBRES CDA



DOSSIERS MEDICAUX

Compte-tenu de la période sanitaire liée à la COVID-19, la CDA a contacté tous les arbitres adultes et jeunes concernant le renouvellement du dossier arbitre (licence, examen médical...).

90% des arbitres ont été réellement contactés voire relancés par SMS.

Comme vous avez pu le constater, la procédure relative à l'examen médical a été assouplie par la FFF.

DESIGNATIONS

Suite à l'arrêt prématuré de nombreux arbitres pour différentes raisons, la CDA s'est adaptée en prenant les mesures suivantes :

- Désignations des arbitres D1 et D2 en qualité d'AA sur les compétitions R3.
- Désignations des arbitres D3 et D4 en qualité d'AA sur les rencontres D1.
- Désignations de 4 à 5 arbitres issus de la catégorie D2 (*référence au classement de la saison 2019/2020*) pour pallier les éventuelles absences sur les rencontres en D1 (*pas de repêchage*).
- Montée de Philippe BILLON et Clément BOURDEUX de la catégorie D3 en catégorie D2 pour toute la saison 2021/2022 (*référence au classement de la saison 2019/2020*).

ASSOUPPLISSEMENT

Compte-tenu de la situation sanitaire, la saison sportive s'est interrompue brutalement fin octobre 2020. Après 10 mois d'inactivité, la CDA a décidé :

- Début des observations des arbitres adultes et jeunes à compter du week-end du 16 et 17 octobre 2021 (*période d'adaptation*).
- Pas de conséquence (*déclassement...*) en cas d'échec au test physique jusqu'au 30 octobre 2021 (*date de rattrapage du TAISA*).

Bien entendu, la CDA restera à l'écoute des arbitres et fera preuve d'indulgence en tenant compte de la situation personnelle de chacun dans le respect du principe d'équité.

REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE

Idem à la saison sportive 2020/2021.

Feuille de frais disponible sur le site internet du district.

LECTURE DU PROCES VERBAL



DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL

La passion du Football

ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS **DOCUMENTS**

PROCÈS-VERBAUX

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Saison 2019-2020

Sélectionnez une catégorie

COMPÉTITIONS - DELEGATIONS -
INSTALLATIONS SPORTIVES >

JURIDIQUE >

ARBITRAGE >

ORGANES DIRECTEURS >

AUTRES >

DRÔME ARDÈCHE FOOTBALL - JOURNAL >

Les dernières publications

Publié le 25-08-2021

COMMISSION DE L'ARBITRAGE
PV N°4 - commission arbitrage



Publié le 25-08-2021

COMMISSION CHAMPIONNATS ET CO...
PV N°3 - compétitions jeunes



Publié le 25-08-2021

COMMISSION CHAMPIONNATS ET CO...
PV N°2 - compétitions séniors



Publié le 25-08-2021

DRÔME ARDÈCHE FOOTBALL - JOUR...
JOURNAL FOOT N°5 - Publié le
25/08/2021



LECTURE DU PROCES VERBAL

La CDA vous rappelle que la lecture du procès-verbal est OBLIGATOIRE de façon hebdomadaire.

En principe, le PV est publié sur le site internet du District le mercredi dans la journée.

Comme la saison dernière, deux « tests » seront réalisés selon le protocole suivant :

- Saisir une date d'indisponibilité définie par la CDA en fonction de sa catégorie sur son espace personnel « PortailOfficiels by FFF »
- Le délai de saisie sera clairement identifié (de la date de parution de l'information jusqu'au samedi (14h00) de la semaine concernée)
- **Exemple : parution de l'information : mercredi 22 septembre – délai de saisie : samedi 25 septembre à 14h00**

PORTAIL FFF

Comme vous avez pu le constater, « PortailOfficiels » by FFF remplace « myFFF » avec des nouvelles fonctions comme :

- La réception de messages « courts » (interne CDA).
- La saisie du rapport disciplinaire (réception foot2000 au DDA) qui deviendra obligatoire à compter de janvier 2022.



PORTAIL FFF



NICOLAS BRUNEL

 Tableau de bord

 **Messagerie**

 Désignations

 Indisponibilités

 Rapports

 Documents

 Se déconnecter

Ma messagerie

Consultez l'ensemble des messages utiles à votre activité.

NOUVEAUX MESSAGES

Vous n'avez pas de nouveaux messages.

ANCIENS MESSAGES

EXPÉDITEUR	OBJET	DATE
DISTRICT DROME ARDECHE	ESSAI 2	23/05/2021
DISTRICT DROME ARDECHE	ESSAI	23/03/2021

PORTAIL FFF



PortailOfficiels

by FFF

NICOLAS BRUNEL



NICOLAS BRUNEL

Tableau de bord

Messagerie

Désignations

Indisponibilités

Rapports

Documents

Se déconnecter

Bonjour NICOLAS

Bienvenue sur votre espace officiel. Vous retrouvez ici l'ensemble des fonctionnalités vous permettant d'exercer votre activité au quotidien.

MES PROCHAINES DÉSIGNATIONS

DISTRICT DROME ARDECHE

dimanche 29 août 2021 à 15H00

COUPE DE FRANCE - 1er tour



VS



FOOTBALL CLUB 540

ST MONTAN OL

STADE LE JUCHET

PORTAIL F.F.F. (espace personnel)

En cas de problème pour accéder à votre espace personnel (consultation désignations, saisie indisponibilités...), merci de bien vouloir prendre contact par mail avec la LAURA FOOT à l'adresse suivante :

- informatique@laurafoot.fff.fr



INDISPONIBILITES (désignations)

Saisie de l'indisponibilité (15 jours avant le match : jusqu'au lundi à 15h00 – délai de rigueur) y compris pour raison médicale.

Utilisation obligatoire de « PortailOfficiels » sauf cas exceptionnel dûment justifié (envoi justificatif à la CDA).

Pour les JAD qui cumulent les 2 fonctions « arbitre-joueur », merci de bien vouloir anticiper vos indisponibilités en lien avec votre coach.



CHANGEMENT DE COORDONNEES

En cas de changement de coordonnées (adresse postale, portable...), merci de bien vouloir informer la CDA en envoyant un mail à l'adresse suivante :

- arbitres@drome-ardeche.fff.fr



PERMANENCE ARBITRALE (week-end)

En plus de la permanence sportive chaque week-end, il a été décidé de mettre en place une permanence arbitrale pour la gestion des désignations (blessure, absence de dernière minute...).

Celle-ci sera assurée par 2 membres de la CDA, à savoir :

- Nicolas BRUNEL et Alexandre MARLHIN.

L'identité du membre de la CDA qui assurera la permanence du week-end sera notée chaque semaine dans le PV.



ARBITRES EN RESERVE

Tout au long de la saison sportive, un arbitre D1/D2 et un arbitre D3 seront en réserve pour pallier à l'absence de dernière minute d'un collègue arbitre (rencontres du dimanche) sur les catégories supérieures du District.

Les arbitres en réserve seront automatiquement désignés le samedi sauf en cas d'indisponibilité saisie sur « PortailOfficiels ».

La parution des arbitres concernés sera effective 15 jours avant le week-end de désignation sur le PV de la CDA.

Cette disposition permettra aux désignateurs de procéder au changement de dernière minute à compter du mardi précédent la rencontre.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

(arbitres D4)

Tous les arbitres classés dans cette catégorie qui auront échoué au test TAISA (moins de 24 répétitions) devront OBLIGATOIREMENT participer à la séance de rattrapage.

En cas d'échec ou d'absence, voici les conséquences :

- Aucune possibilité de doubler le week-end
- Aucune désignation en foot entreprise et/ou futsal
- Désignation en catégorie D5 (sauf besoin impératif de la CDA en catégorie supérieure)
- Pas d'observation
- Reclassement en catégorie D5 (si échec lors de 2 saisons consécutives)



DESIGNATIONS EN FOOT DIVERSIFIE

Tous les arbitres qui ont mentionné sur la fiche de renseignements « foot diversifié » seront, en principe, désignés au cours de cette saison sportive (**sous réserve de réussite au TAISA : 24 répétitions**).

Par contre, ils devront faire un choix entre :

- Le Futsal « Championnat bi-départemental »
- Le Football « Entreprise »



REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Comme chaque saison sportive, le règlement intérieur de la CDA sera présenté pour validation par le comité de direction.

Un bonus « comportement » de 0,4 point max. (*pour les jeunes arbitres*) ou de 40 points max. (*pour les arbitres adultes*) pourra être attribué sur la moyenne générale de fin de saison.

La CDA se réserve le droit de retirer des points sur le bonus « comportement » eu égard à l'infraction dûment constatée.



ENCADREMENT DES EQUIPES

Même si cela parait évident, la CDA tient à rappeler que la vérification de l'identité de l'éducateur diplômé est **OBLIGATOIRE** après celle des joueurs et remplaçants en conformité avec la FMI (extérieur si possible ou à la sortie des vestiaires).

En cas d'inscription sur la feuille de match d'un éducateur autre que celui qui a été désigné par le club à la commission, envoyer un mail pour signaler l'anomalie à l'adresse suivante : **district@drome-ardeche.fff.fr** avec copie à **jmjpion@libertysurf.fr**



ENCADREMENT DES EQUIPES (rédaction FMI)

Dans la rubrique « règlement locaux », mentionner :

Présence des 2 éducateurs diplômés sur le banc de touche.

et/ou

En accord avec la commission, l'éducateur de l'équipe X est excusé.



ENCADREMENT DES EQUIPES

Les équipes concernées sont :

- Seniors D1 et D2
- U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

La liste est disponible sur le site internet du District « rubrique arbitrage/documents arbitrage ».

L'éducateur doit être OBLIGATOIREMENT présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre



LES ERREURS...avant Covid

Même s'il s'agit de situations « à la marge », voici quelques exemples qui ont terni l'image de l'arbitrage :

- L'utilisation d'une vidéo « amateur » pour prendre ou revenir sur une décision arbitrale sur le terrain.
- Absence de prolongations en coupes X.B. et R.G.
- Négligence sur la police des terrains (comportement des spectateurs, présence de chien sur le terrain...).



PLUS RECEMMENT...en CDF

- L'utilisation du carton blanc.
- Le refus des remplacements multiples.
- L'exclusion d'un joueur sans présentation du carton rouge suite à une faute de jeu « tacle ».
- L'arrivée au stade sans pass sanitaire.
- La tenue vestimentaire et sportive de l'arbitre (Facebook, MMS...)



PROTOCOLE DE REPRISE



Il s'applique aux compétitions suivantes :

- Championnats Régionaux et Départementaux
- Coupe de France pour les rencontres organisées par les ligues
- Coupes régionales et départementales

PROTOCOLE DE REPRISE



Définition du Pass Sanitaire

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour figurer sur une feuille de match pour **toutes les personnes majeures à partir du 10 aout 2021, et du 1er octobre 2021 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu dans la loi.**

Cette obligation de présentation du Pass Sanitaire vise à assurer que les rencontres se déroulent dans le respect de la loi et dans les conditions sanitaires garantissant la santé et la sécurité des pratiquants.

PROTOCOLE DE REPRISE



Vestiaires des équipes et arbitres

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass Sanitaire doivent pouvoir accéder à cette zone.

La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite. Ainsi, les équipes et les arbitres ne doivent pas arriver au stade plus de 2 heures avant le coup d'envoi. L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité.

PROTOCOLE DE REPRISE



Vestiaires des équipes et arbitres

Le délégué de la rencontre ainsi que les observateurs des arbitres, devront justifier d'un pass sanitaire valable, pour accéder au(x) vestiaire(s) des arbitres en limitant la durée de leur présence, en évitant tout contact avec les joueurs et staff, et en respectant le port du masque et la distanciation physique.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, la CDA a décidé de mettre en place un protocole d'avant match commun pour toutes les compétitions de Drôme-Ardèche (championnats et coupes) afin d'éviter au maximum les contacts entre personnes.

Après les vérifications d'avant match (équipements, FMI...) à l'extérieur si possible :

- ① L'équipe visiteuse rentre sur le terrain et les joueurs se positionnent dans une moitié de terrain.
- ② A son tour, l'équipe locale pénètre sur le terrain et les joueurs se positionnent dans l'autre moitié de terrain.
- ③ Ensuite, après être rentré sur le terrain, l'arbitre effectue le toss (pile ou face) en présence des 2 capitaines puis va se placer directement pour donner le coup d'envoi de la rencontre.





INTERVENTION DU CTDA

INDISPONIBILITES (actions techniques)

- Envoyer un mail à l'adresse suivante :

rviallet@drome-ardeche.fff.fr

avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

- Délai de rigueur (avant la date de l'action technique ou J+3 maximum)



QUESTIONNAIRES

Même si l'arbitrage est avant tout une activité sportive qui s'exerce sur le terrain, il est important de connaître et maîtriser les lois du jeu (*avis des arbitres adultes et jeunes*).

Pour la saison 2021/2022, la CDA a décidé de maintenir cette aide théorique sur l'apprentissage des lois du jeu.

Ce dispositif sera simple et facultatif :

- Envoi de questionnaire à l'ensemble des arbitres via leurs adresses mail avec une date de renvoi.
- Publication du corrigé sur le site internet du District.

LE RAPPORT DISCIPLINAIRE

- En cas d'incident ou d'exclusion, l'arbitre doit **IMPERATIVEMENT** rédiger un rapport disciplinaire dans les 48 heures suivant la rencontre en relatant très clairement la réalité des faits sans faire part de son ressenti.
- La rédaction du rapport circonstancié doit être cohérent avec les motifs disciplinaires inscrits sur la FMI.
- En cas d'appel du représentant de la CDA, merci de bien vouloir lui répondre ou le rappeler le cas échéant.
- Lors d'une exclusion (carton rouge) d'un arbitre-joueur, vous devez impérativement le signaler à la CDA.

Même si cela est EVIDENT, 2 avertissements au cours du même match signifie EXCLUSION du joueur fautif donc RAPPORT OBLIGATOIRE.

PROTOCOLE « carton vert »

Cette opération initiée par la FFF doit être mise en place dans les District tout au long de la saison sportive (**catégorie U15**).

Le carton vert permet de mettre en avant les bons comportements et les bonnes attitudes sur un match.

Au cours d'une rencontre, 3 cartons verts maximum peuvent être attribués :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur max par équipe)
- 1 carton décerné par l'arbitre (1 joueur max par rencontre)

Il n'y a aucune obligation de délivrance.



PROCOLE « carton vert »

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'équipe B et inversement. Il n'est pas nécessaire d'identifier ces observateurs sur la feuille de match.

A l'issue du match, concertation des observateurs et de l'arbitre et désignation du ou des joueurs lauréats.

L'information est alors notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution des cartons jaunes ou rouges.



LOIS DU JEU



Procédure de la balle à terre (dans et hors SR)

Procédure de remplacement (sortie du remplacé)

Ballon touché par l'arbitre (incidence ou non)

Exécution du CF (composition du mur : 2 joueurs ou plus)

Signalisation CFI (bras levé)

Sanctions disciplinaires (banc de touche/fautif non identifié)

Equipements des joueurs (sous-maillot et « tip-top »)

LOIS DU JEU



RAPPEL

Remplacement du gardien de but : loi 3

Chacun des joueurs peut permuter avec le gardien de but
pourvu que :

- l'arbitre soit préalablement informé ;
- le remplacement s'effectue pendant un arrêt de jeu.

LOIS DU JEU



RAPPEL

Remplacement du gardien de but : loi 3

Si un joueur permute avec le gardien de but sans l'autorisation de l'arbitre, ce dernier :

- laisse le jeu se poursuivre ;
- avertira les deux joueurs à l'occasion du prochain arrêt de jeu, sauf si la permutation a eu lieu à la mi-temps (y compris la mi-temps de la prolongation) ou pendant la période entre la fin du match et le début de la prolongation et/ou des tirs au but.

LOIS DU JEU



RAPPEL

Remplacement du gardien de but : loi 10

Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel.

Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.

Si le gardien a déjà exécuté un tir, son remplaçant ne peut tirer lors du même passage.

LOIS DU JEU



RAPPEL

Remplacement du gardien de but : loi 10

Si le gardien commet une infraction obligeant le tir à être à nouveau exécuté, il reçoit une mise en garde lors de la première infraction et un avertissement en cas de récidive(s).

Si le tireur est sanctionné pour une infraction commise après que l'arbitre a signalé que le tir doit être exécuté, ce tir est considéré comme raté et le tireur doit être averti.

Si le gardien et le tireur commettent une infraction en même temps, le tir est considéré comme raté et le tireur reçoit un avertissement.



?

Questions

?

Réponses

?

LA FORMATION LIGUE (seniors)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les arbitres issus de la catégorie « ESPOIRS ».
- Néanmoins, possibilité de faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

LA FORMATION LIGUE (JAD)

- Cette formation (**nouveau format**) s'adresse à tous les jeunes arbitres âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 2022 et qui officient depuis au moins 2 saisons au sein du District.
- Le candidat doit s'engager à diriger principalement des rencontres U18 au cours de la saison sportive.
- Faire acte de candidature (mail, courrier) en motivant votre demande qui sera étudiée par la CDA.
- Pour de plus amples renseignements, contacter Roland VIALLET, CTDA ou se référer au P.V. sur le site internet du District.

FELICITATIONS A

Cécile COULOMB (candidate Ligue féminine)

Oussama DJAID (candidat R3)

Mohamed ZERGUIT (candidat R3)

Kenzo GAUCHER (jeune pré-ligue)

Romain VALLOS (jeune pré-ligue)

DERNIERS INTOS

LES OBSERVATIONS (seniors)

Comme la saison précédente, les observations seront effectuées en direction des arbitres qui évoluent dans les catégories D1/D2/D3/D4 et AA **sous réserve de réussite au test TAISA.**

Le principe est applicable à tous les arbitres adultes : notation au rang (1^{er} = 160 points, 2^{ème} = 150 points...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel.

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres Assistants Agréés Ligue et District

- 1 observation inopinée
- 2 observateurs affectés : Alexandre JAMET « AAL »
et Roland VIALLET « AAD »
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021

2 descentes de AAL et 2 montées de AAD

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D1

- 2 observations inopinées en D1 ou matches de coupes entre 2 équipes de D1
- 2 observateurs affectés : Damien TAULEIGNE et Jean François BERGONZI
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021

2 descentes en D2 en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D2

- 2 observations inopinées en D2 ou matches de coupes (*D2 contre D2 ou D2 contre D1*)
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021
- 2 groupes (A et B)
- 4 observateurs affectés : Benoit DUTRIEUX – Adrien MLYNARCZYK - Baptiste PROTOY – Jean Claude VINCENT

3 montées et 3 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D3

- 1 observation inopinée en D3 ou matches de coupes (*D3 contre D3, D3 contre D2 ou D3 contre D1*)
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021
- 3 observateurs affectés : Mounir AARAB – Eric COMTE – Julien LELONG
- 3 groupes (A, B, et C)

3 montées et 3 descentes en fin de saison

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D4

- 1 observation inopinée
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021
- Observateurs affectés : Richard BOUIX - Boualem BOUKILI –
– Michel POMMIER – Vincent BRET
- 4 groupes (A, B, C et D)

4 montées en fin de saison

Seuls, les arbitres qui auront réussi le test physique seront observés (24 répétitions).

LES OBSERVATIONS (seniors)

Arbitres classés D5

Pour information, ces arbitres ne seront pas observés sauf cas particulier.

Par contre, ils doivent obligatoirement assister aux différentes actions techniques.

CATEGORIES DE DESIGNATIONS (JAD)

Les jeunes arbitres seront désignés sur les différentes rencontres (U15 et/ou U18) en fonction du classement établi à la fin de la saison 2019/2020.

LES OBSERVATIONS (JAD)

Comme la saison précédente, la Commission de District de l'Arbitrage renouvelle les observations dans la catégorie U15 et U18 (présentation de l'observateur à la mi-temps).

Le principe est identique à la saison dernière (observation inopinée). Notation de 0,05 en 0,05 (ex : 15,65...)

Tous les rapports d'observations validés seront disponibles sur votre espace personnel.

LES OBSERVATIONS (JAD)

Jeunes arbitres

- 2 observations dans la catégorie de référence (U18).
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021.
- Chaque jeune arbitre sera positionné dans une catégorie en fonction de son âge et/ou de ses capacités.

LES OBSERVATIONS (JAD Année N+1)

- 1 observation dans la catégorie de référence (U15).
- Observation possible dès le samedi 16 octobre 2021.
- Chaque jeune arbitre sera ensuite positionné dans une catégorie (3 niveaux) en fonction de son âge et/ou de ses capacités (U14 Ligue, U15 « D1 », U15 « D2 »...).

CLASSEMENTS DE FIN DE SAISON

- **Arbitres adultes**

- **Terrain** : en fonction du classement de ou des observateurs (1^{er} : 160 pts, 2^{ème} : 150 pts...)
- **Questionnaire** : note obtenue (40 pts max.)
- **Bonus** « comportement » : 40 pts max.

TOTAL : 240 pts max.

- **Jeunes arbitres**

- **Terrain** : en fonction de la note de ou des observateurs (17,00 max.)
- **Questionnaire** : attribution du bonus et/ou malus en fonction de la note obtenue (-0,20 à +0,30)
- **Bonus** « comportement » : 0,4 pts max.

TOTAL : 17,7 max.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs arbitres, la note de terrain sera privilégiée par la CDA (montée ou descente).



A VOUS LA
PAROLE !



Excellente saison
à toutes et à tous

District Drôme Ardèche de Football

101 rue du 8 mai 1945 - 07500 GUILHERAND GRANGES

Tél. 04.75.81.36.36 / Fax : 04.75.81.36.27

<http://drome-ardeche.fff.fr> / district@drome-ardeche.fff.fr